

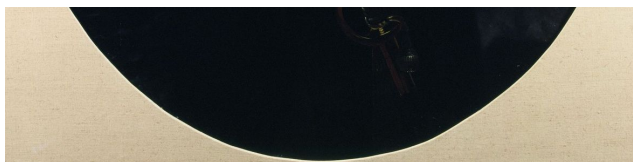
**L'OEUVRE DU MOIS, RESTAURATION**

Franz Krüger, Portrait du Prince Adalbert de Prusse

Mis en ligne le samedi 01 février 2020

Après une restauration, ce portrait vient de rejoindre la grande galerie du musée !





## Le Portrait restauré d'un amiral

Déposé à Brest par le musée du Louvre en 1961, le portrait a récemment été restauré dans les ateliers versaillais du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France. Vous pouvez désormais le (re)découvrir dans la galerie du premier étage, entouré d'autres portraits.

Le prince Henri Guillaume Adalbert de Prusse y est représenté debout, portant son uniforme d'amiral et paré de ses décorations militaires. Il tient sa longue-vue sous le bras, dans une posture légèrement moins formelle que celles dans lesquelles sont généralement représentés les officiers dans ces portraits académiques. L'académisme se retrouve également dans le contraste entre le traitement du sujet et celui du fond, un paysage marin sombre et tourmenté probablement imaginé en atelier.

## Une oeuvre issue de la récupération artistique

A la fin de la Seconde guerre mondiale, des milliers d'œuvres spoliées par le régime nazi sont rapatriées en France afin d'être rendues à leurs propriétaires légitimes. Bien que la plupart de ces œuvres soient rapidement restituées, il reste, encore aujourd'hui, plus de 2000 œuvres qui n'ont pas retrouvé leurs ayants droit.

Depuis 1949, ces œuvres ont obtenu le statut de « MNR » pour « Musées Nationaux Récupération » ; elles dépendent juridiquement du ministère des Affaires Etrangères mais c'est le ministère de la Culture qui poursuit cette mission de restitution, notamment par l'intermédiaire du Service des Musées de France.

En raison de leur statut particulier et afin de favoriser leur restitution, les MNR suivent quelques règles de présentation spécifiques :

- > A la place d'un numéro d'inventaire les inscrivant dans une collection, ils possèdent un numéro MNR national et unique qui doit figurer sur tous les supports faisant apparaître l'œuvre.
- > La mention « attribué par l'Office des Biens et Intérêts Privés » doit également figurer sur ces mêmes supports.
- > Ils ne peuvent pas sortir du territoire et ne peuvent donc pas être prêtés ou restaurés à l'étranger.
- > Enfin, ils doivent être accessibles autant que possible au public, et doivent donc être exposés en permanence si leur état de conservation le permet.



**Si vous pensez que ce tableau, ou une autre œuvre classée MNR, vous revient de droit, vous pouvez adresser un dossier de requête à la :**

**Direction générale des Patrimoines  
Service des musée de France  
6, rue des Pyramides  
75001 Paris**







**Votre dossier doit comporter une copie des documents en votre possession établissant la propriété de l'œuvre avant la spoliation ainsi que votre lien généalogique avec ce propriétaire.**

**Vous trouverez plus de précisions sur ces démarches et sur les MNR en consultant le site officiel : [www2.culture.gouv.fr/documentation/mnr/MnR-pres.htm](http://www2.culture.gouv.fr/documentation/mnr/MnR-pres.htm)**



Facebook

Twitter

-  Twitter
  -  E-Mail
  -  Viadeo
  -  LinkedIn
  -  Pinterest
- 



 [RETOUR À LA LISTE](#)



**Musée des beaux-arts de Brest**

24 rue Traverse, 29200 Brest

...

Tel. : 02 98 00 87 96

[musee-beaux-arts@brest-metropole.fr](mailto:musee-beaux-arts@brest-metropole.fr)

[facebook.com/museebrest](https://facebook.com/museebrest)